

ASSURANCE LOCATIONS DE VACANCES



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Les +

- Couverture des locations (villa, chalet, mobil'home, appartement...) jusqu'à 40 000 €
- Couverture des prestations annexes (transport, forfait activités...)
- Annulation pour toutes causes justifiées
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination
- En cas de bris de ski, prise en charge de la location de ski de remplacement
- Remboursement du forfait de remontée mécanique en cas d'interruption de séjour
- Une garantie « Frais de recherche et de secours » renforcée pour les séjours « ski »

Les tarifs

Formule	Multirisque Neige	Multirisque Soleil	Annulation
Tarif par location* pour des séjours jusqu'à 31 jours	6,50 %	6,00 %	4,00 %
Prime minimum par location	60 €	50 €	40 €
Extension pour les séjours jusqu'à 92 jours (tarifs TTC par personne et par jour supplémentaire au-delà des 31 premiers jours)	France	+ 1 €	-
	Europe et bassin méditerranéen	+ 2 €	-
	Reste du monde	+ 4 €	-

* Taux applicable sur le montant TTC de la location et des prestations annexes assurées

Infos +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **sans limite de personnes** (de moins de 85 ans le jour de la souscription) **mais une seule location par contrat**
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.

Toutes les réponses à vos questions
Service Conseil Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h
01 73 03 41 18
information@aprilvoyage.com

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	Multirisque "Neige"	Multirisque "Soleil"	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE <ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès <ul style="list-style-type: none"> Franchise Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € / personne et 40 000 € / location 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS <ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Dont objets précieux Frais de reconstitution des documents d'identité Remboursement des frais de location en cas de bris accidentel des skis dont l'assuré est propriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> 760 € / personne et 4 600 € / location 50 € / valise 50 % du montant maximum garanti 150 € / personne 380 € / personne 		
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR <ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé ou à un rapatriement médical Remboursement du forfait de remontée mécanique et des cours de ski 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis 380 € / personne 		
RESPONSABILITE LOCATIVE <ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels et matériels confondus <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 000 € / location 75 € / sinistre 		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT <ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (max. 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 6 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 1 200 € / personne 		
RETOUR ANTICIPE <ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur ou majeur handicapé ou de votre remplaçant professionnel En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 		
ASSISTANCE VOYAGE <ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> 8 000 € / personne 1 500 € / personne 1 500 € / personne (4 500 € / personne pour la Multirisque Neige) Frais d'envoi 		

CONNECTEZ-VOUS SUR

www.intrapril.fr

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 0 891 677 404 (0,225 € / mn depuis un poste fixe)
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (ww.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.